Facturation

Administration · https://kyzoe.be/fr/docs/facturation/

À partir de janvier 2026, Kyzoe facture via Peppol les entreprises belges disposant d’un numéro de TVA. Notre processus de facturation se présente comme suit.

Nouvelle commande.

- Vous commandez le produit de votre choix sur Kyzoe.be ; au cours du processus, vous créez un compte utilisateur et avez la possibilité de payer immédiatement.
- Vous recevez un avis de facture et, si vous avez effectué le paiement, également une confirmation de paiement. Indiquez toujours votre numéro de client si vous payez par virement.
- En tant qu’entreprise belge, vous recevez une facture via Peppol dans les 24 heures ; si vous avez déjà payé, nous l’aurons immédiatement marquée comme payée. Si vous n’avez pas encore payé, nous vous demandons de régler le paiement dans les plus brefs délais. Si vous êtes un particulier ou un client d’un pays qui n’utilise pas encore Peppol, nous vous enverrons la facture par e-mail.

Renouvellements

- Le premier jour du mois, vous recevez automatiquement une facture pour les services souscrits qui arrivent à renouvellement. Là aussi, vous recevez d’abord un avis puis, généralement le jour même, une facture officielle pour ces services.

Paiement

- Le paiement s’effectue facilement via les moyens de paiement en ligne de Mollie, ou vous pouvez virer le montant dû sur notre compte Belfius.